

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 17 décembre 2012  
~~~~~

BUDGET ANNEXE ZAE LA TOUR MONTARNAUD 2012
DÉCISION MODIFICATIVE N°1.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 17 décembre 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Jean-Marcel JOVER, M. Christian LASSALVY, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. Robert POUJOL, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Monsieur Christian DOUCE, M. David CABLAT, M. Pascal DELIEUZE, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean-Claude MARC, Mme Florence QUINONERO, Madame Monique GIBERT -M. Olivier LECOMTE suppléant de Mme Sylvie CONTRERAS, M. Dominique EDMONT MARIETTE suppléant de M. René GOMEZ, M. Gabriel MATEU suppléant de M. Cyrille CADARS, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations :

Excusés :

M. Georges PIERRUGUES, M. Maurice DEJEAN, Mme Marie-Claude BEDES, M. Robert SIEGEL

Absents :

M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES, M. Sébastien LAINE, M. Jean Pierre VANLUGGENE

Quorum : 25	Présents : 40	Votants : 40	Pour 40 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que les crédits prévus au budget annexe 2012 s'avèrent insuffisants au sein des chapitres 75 et 042 de la section de fonctionnement, et les chapitres 16 et 040 de la section d'investissement,

Considérant qu'il est donc nécessaire de procéder aux augmentations de crédits suivantes à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement :

SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

- **Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 22 000€ sur l'article 758 afin de prendre en compte divers produits exceptionnels non budgétés initialement sur ce budget annexe (2 500€ d'intérêts perçus dans le cadre de la consignation Gelly, 19 500€ pour la participation à la viabilisation dans le cadre du raccordement définitif aux réseaux d'eau potable et d'assainissement et d'électricité) ;
- **Chapitre 042 « Opérations d'ordre à l'intérieur de la section »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 22 000€ sur l'article 7133 dépenses au sein de ce chapitre afin de prendre en compte les écritures d'ordre de fin d'année dues aux crédits supplémentaires rajoutés sur le chapitre 75 ;
- **Chapitres 16 « Emprunts », et 040 « Opérations d'ordre entre sections »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits de 22 000€ sur l'article 3355 du **chapitre 040** en recettes d'investissement et sur l'article 1641 du **chapitre 16** en dépenses d'investissement afin de prendre en compte les écritures d'ordre de fin d'année dues aux crédits supplémentaires rajoutés sur le chapitre 75.

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°1 annexée d'un montant de 22 000€ au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du budget annexe 2012 « ZAE La Tour à Montarnaud ».

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
75 – 758 « Autres produits » (Recettes) – DE		22 000,00€
042-7133 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Dépenses) – DE		22 000,00€
SECTION D'INVESTISSEMENT		
040-3355 « Opération d'ordre transfert entre sections » (Recettes) – DE		22 000,00€
16-1641 « Emprunts » (Dépenses) – DE		22 000,00€

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 747 le 18/12/2012
Publication le 18/12/2012
Notification le 18/12/2012
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 18/12/2012
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20121217-lmc129988-DE-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

